

Extraire pour réfuter. Pratiques de la fin du IVe s. après Jésus-Christ

Matthieu Cassin

▶ To cite this version:

Matthieu Cassin. Extraire pour réfuter. Pratiques de la fin du IVe s. après Jésus-Christ . Morlet, Sébastien. Lire en extraits. Lecture et production des textes, de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.239-257, 2015, 978-2-84050-981-3. halshs-01192672

HAL Id: halshs-01192672 https://shs.hal.science/halshs-01192672

Submitted on 3 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Extraire pour réfuter.

Pratiques de la fin du 4^e s. après Jésus-Christ

Matthieu Cassin IRHT (CNRS, Paris) Labex Resmed

Lorsqu'il est question d'extraits dans le cadre de la littérature grecque de l'Antiquité tardive ou de Byzance, on pense immédiatement aux florilèges, éventuellement aux chaînes exégétiques. Sans doute pense-t-on de manière moins évidente aux commentaires¹, qu'ils soient bibliques, philosophiques, médicaux ou littéraires² – et à date plus tardive, on pourrait aussi mentionner les commentaires de textes juridiques, civils ou ecclésiaux. Il est toutefois une autre catégorie textuelle, qui se rapproche par sa forme littéraire du commentaire, alors même qu'elle s'en distingue radicalement par la nature du texte qui y est traité : il s'agit des réfutations. C'est que le texte suivi n'est pas alors un texte d'autorité, comme dans le commentaire, mais un texte déviant. Toutefois, toutes les réfutations ne reposent pas sur des extraits de l'œuvre à laquelle elles répondent. En effet, seules les réfutations des textes mêmes d'un adversaire, et non de ses seules idées, permettent de se poser la question d'une lecture en extrait. Beaucoup de traités polémiques des débuts du christianisme, qui sont bien une réfutation des idées adverses, ne présentent pas de citation des œuvres réfutées, et partant pas d'extraits³. On voit cependant apparaître, au plus tard au milieu du III^e siècle sous la plume

¹ Ce genre littéraire n'a pas été envisagé en tant que tel dans le cycle d'étude qui a donné naissance à ce volume. Les procédures d'extraction de texte à l'origine de la composition d'un commentaire pourraient cependant fournir des éléments de comparaison intéressants pour mieux comprendre les autres témoignages sur la littérature en extrait, tels qu'ils apparaissent dans les formes littéraires envisagées par les diverses contributions.

² Sur le genre du commentaire dans l'Antiquité tardive et à Byzance, voir par exemple M.-O. Goulet-Cazé (éd.), Le commentaire entre tradition et innovation. Actes du colloque international de l'Institut des traditions textuelles (Paris et Villejuif, 22-25 septembre 1999), Paris, Vrin, 2000; voir aussi G. W. Most (éd.), Commentaries - Kommentare, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1999; P. Adamson, H. Baltussen et M. W. F. Stone (éd.), Philosophy, science, and exegesis in Greek, Arabic, and Latin commentaries, London, Institute of classical studies, School of advanced study, University of London, 2004 (2 vol.).

³ Avant ces textes chrétiens, d'autres œuvres profanes, en particulier dans le champ philosophique, se présentent comme des réfutations des positions adverses. Un rapprochement formel est possible avec la méthode employée par Philodème de Gadara dans ses œuvres, puisqu'il présente la position doctrinale adverse, à partir d'un résumé fait d'un collage de citations, avant de répondre de manière linéaire, puis de présenter la position épicurienne (sur ce mode de composition, voir D. Delattre, *Philodème de Gadara*, Sur la musique, *livre IV*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des Universités de France », 2007, p. XXVII-XXX et CLXXXIX-CXCV ; sur ce point, voir aussi *Id.*, « La composition des ὑπομνήματα de Philodème à partir du livre IV du *De musica* et des restes du *De signis* », dans G. Giannantoni, M. Gigante (dir.), *Epicureismo greco e romano. Atti del congrsso internazionale, Napoli, 19-26 maggio 1993*, Naples, Bibliopolis, 1996, p. 549-572, en particulier p. 567-572 ; je remercie D. Delattre, qui a bien voulu attirer mon attention sur ces techniques littéraires). Une telle démarche correspond au même processus de lecture (sélection des extraits d'une œuvre adverse, afin d'en dégager les principaux arguments doctrinaux, comme préalable à une réfutation de tout ou partie de ces points), mais non au même processus de réfutation que les œuvres chrétiennes ici envisagées : c'est qu'ici, les citations sont groupées au début, et suivies en un seul bloc par la réfutation, tandis que dans les réfutations chrétiennes, citations et réfutations alternent, sur le modèle du commentaire.

d'Origène⁴, une forme particulière qui correspond trait pour trait au commentaire suivi d'un texte : la réfutation, définie ici de manière restrictive, est formée par une série de citations du texte réfuté (lemmes), auxquelles répondent des développements plus ou moins longs pour chaque extrait cité ; le tout forme une œuvre continue de nature polémique. Ce type de texte connut ensuite une assez large diffusion dans le contexte des débats doctrinaux, entre chrétiens et païens, d'une part, mais aussi et surtout à l'intérieur même du christianisme.

Or dans le cas d'une réfutation, le texte réfuté ne nous est le plus souvent conservé que par l'intermédiaire des extraits qu'a retenus le réfutateur; au contraire, dans le cas des commentaires, nous possédons aussi le texte commenté. Dans la mesure où ne nous sont généralement parvenues que les réfutations composées par des auteurs qui se situent dans le courant majoritaire du christianisme, dans ce qu'on nomme rétrospectivement orthodoxie, les textes de leurs adversaires ont été considérés comme hérétiques et, comme tels, détruits ou du moins non recopiés⁵. Non seulement nous ne connaissons plus le texte réfuté que par des fragments, mais ces fragments ont été sélectionnés et éventuellement modifiés par quelqu'un qui avait intérêt à les présenter sous un jour défavorable. Les dossiers sur lesquels la critique s'est d'ailleurs penchée ne manquent pas, qui témoignent de modifications malveillantes⁶. En outre, il est alors difficile d'étudier la méthode du réfutateur quant à la fabrication des extraits, puisque nous ne possédons plus que les extraits qu'il a sélectionnés, et non l'œuvre dont ils proviennent. Même si la manière de traiter le texte adverse se laisse deviner grâce à une étude attentive de la réfutation, l'absence de l'œuvre réfutée ne facilite pas le travail, comme le montrent par exemple les lectures contradictoires de la méthode mise en œuvre par Cyrille d'Alexandrie dans son Contre Julien qu'ont proposées respectivement Paul Burguière et Pierre Évieux, d'une part, Marie-Odile Boulnois d'autre part⁷.

Cependant, il existe au moins un cas où nous possédons deux textes courts d'un même auteur, Eunome, qui fut un temps évêque de Cyzique (vers 335 – après 392), alors même qu'ils ont fait l'objet de réfutations orthodoxes et ont été explicitement condamnés. Ils nous ont été transmis par certains des manuscrits qui conservent leurs réfutations par deux frères, Basile de Césarée (vers 330 – septembre 378) et Grégoire de Nysse (vers 335 – après 394).

⁴ L'exemple le plus flagrant est sans aucun doute le *Contre Celse*. Le fait qu'une telle forme apparaisse avec Origène, exégète hors pair et auteur de nombreux commentaires suivis de l'Écriture, n'est sûrement pas dû au hasard.

⁵ Voir, pour les eunomiens, la loi du 4 mars 398 (CTh XVI, 5, 34).

⁶ Voir par exemple les déformations subies par le texte du *Traité des principes* d'Origène dans les citations et paraphrases qu'en donnent ses adversaires; on trouvera un utile résumé de la question dans H. Crouzel, M. Simonetti, *Origène, Traité des principes*, éd. et trad., Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », n° 252, 1978, p. 30-33, 43-45; voir aussi, pour une étude des modifications et des déformations textuelles et doctrinales lors de la deuxième crise origéniste, D. Hombergen, *The Second Origenist Controversy. A New Perspective on Cyril of Scythopolis' Monastic Biographies as Historical Sources for Sixth-Century Origenism*, Roma, Pontificio Ateneo S. Anselmo, 2001, en particulier p. 255-368.

⁷ P. Burguière, P. Évieux, *Cyrille d'Alexandrie*, Contre Julien, *Tome I, Livres I et II*, éd. et trad., Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », n° 322, 1985, p. 29-30, 59-60, qui retiennent, bien qu'avec prudence, l'affirmation de Cyrille selon laquelle il a réorganisé l'ouvrage de Julien, trop désordonné; une telle position correspond aux affirmations mêmes de Cyrille (*Contre Julien* II, 2). Cependant M.-O. Boulnois, grâce à une étude d'ensemble du *Contre Julien*, tient une position un peu différente: selon elle, Cyrille suit l'ordre du texte de Julien, mais sélectionne les éléments qu'il réfute de manière à donner une unité thématique à chaque livre; toutefois, la citation de passages qui ne sont pas réfutés lorsqu'ils sont mentionnés, mais dont la thématique est reprise plus loin dans l'ouvrage tend à confirmer que Cyrille cite bien les extraits dans l'ordre du texte source, sauf rares exceptions. Je résume ici les résultats présentés par M.-O. Boulnois à son séminaire de l'EPHE (2012-2013) et qui ne sont pas encore publiés. Qu'elle soit ici remerciée pour ces éléments inédits.

Eunome et les Cappadociens : premières approches

Étant donné la complexité du dossier et les différentes strates qu'il rassemble, il n'est pas inutile d'en donner d'abord une vue d'ensemble, avant d'entrer dans l'analyse proprement dite de la lecture en extraits dont témoignent ces textes⁸.

Chronologie

- Eunome, *Apologie* : ce texte découle probablement d'un discours prononcé lors du synode de Constantinople de 360 et fut publiée peu après ; conservé⁹.
- Basile de Césarée, trois livres *Contre Eunome*, en réponse à l'*Apologie* d'Eunome ; vers 364-365 ; conservé¹⁰.
- Eunome, *Apologie de l'apologie* (cinq livres), réponse au *Contre Eunome* de Basile; perdu en tradition directe, fragments des trois premiers livres, qui ont dû paraître entre l'automne 378, pour le premier, et au plus tard le début des années 380 pour le troisième.
- Grégoire de Nysse, trois livres *Contre Eunome*, en réponse à l'*Apologie de l'apologie* d'Eunome; deux premiers livres avant le concile de Constantinople, réuni de mai à juillet 381, troisième livre avant 383; conservé¹¹.

À l'été 383, l'empereur Théodose convoqua un synode où les divers courants au sein de l'Église durent présenter une profession de foi, parmi lesquels deux seulement furent approuvées.

- Eunome, *Profession de foi*; conservé¹².
- Grégoire de Nysse, *Réfutation de la Profession de foi d'Eunome*; conservé¹³.

Ce sont donc six textes successifs qui constituent le dossier étudié ici, dont cinq nous sont parvenus en totalité, tandis qu'un seul, l'*Apologie de l'apologie* d'Eunome, ne nous est plus connu que par les extraits, relativement abondants, que cite Grégoire dans son propre *Contre Eunome*.

Tradition manuscrite : textes réfutés et extraits

Certains des textes d'Eunome nous ont été conservés, ce qui est extrêmement rare pour des œuvres théologiques condamnées et réfutées pendant l'Antiquité tardive. En effet, l'*Apologie* est présente dans quatre manuscrits antérieurs au XVI^e s. ¹⁴, dont les deux plus récents ne contiennent pas le *Contre Eunome* de Basile. À titre de comparaison, on connaît actuellement

⁸ Pour tout ce dossier, voir une présentation plus développée dans M. Cassin, *L'écriture de la controverse chez Grégoire de Nysse. Polémique littéraire et exégèse dans le Contre Eunome*, Paris, Études augustiniennes, 2012, p. 11-32.

⁹ Éd. et trad. anglaise R. P. Vaggione, *Eunomius, The Extant Works*, Oxford, Oxford UP, 1987, p. 34-75; voir aussi éd. et trad. française par L. Doutreleau, B. Sesboüé, dans *Basile de Césarée, Contre Eunome*, t. II, Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 305, 1983, p. 234-299.

¹⁰ Éd. et trad. G.-M. de Durand, B. Sesboüé, *Basile, Contre Eunome*, t. I-II, Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 299, 305, 1982-1983.

¹¹ Éd. W. Jaeger, Gregorii Nysseni Contra Eunomium libri, I-II, Leiden, Brill, 1960.

¹² Éd. et trad. anglaise R. P. Vaggione, Eunomius, op. cit., p. 150-159.

¹³ Éd. W. Jaeger, *Gregorii Nysseni*, op. cit., t. II, p. 312-410.

Paris, BnF, gr. 965, ff. 1-17v (XI^e s.), C; Hagion Oros, Monê Ibêrôn, 354, ff. 1-16 (XIV^e s.), I; Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Gud. gr. 85, ff. 1-9 (XIV^e s.), G, copié dans l'entourage immédiat de Nicéphore Grégoras qui a copié lui-même le titre (voir B. Mondrain, « Maxime Planude, Nicéphore Grégoras et Ptolémée », *Palaeoslavica*, n° 10, 2002, p. 312-322, ici p. 319); München, Bayerische Staatsbibliothek, gr. 512 (seconde moitié du XV^e s.), B, de la main de Jean Skoutariotès (ce codex a appartenu au Cardinal Domenico Grimani, voir D. F. Jackson, « Augsburg Greek Acquisition 1600-1633 », *Codices manuscripti*, n° 30, 2000, p. 27-34, ici p. 32).

31 manuscrits du *Contre Eunome* basilien qui soient antérieurs au XVI^e siècle¹⁵. La présence de l'*Apologie* est presque anecdotique dans la tradition manuscrite de Basile et sa transmission jusqu'à nous a tenu à peu de chose, puisque les deux manuscrits les plus anciens appartiennent à la même famille¹⁶.

Le cas de la *Profession de foi* d'Eunome n'est pas très éloigné, même si ce dernier texte bénéficie d'une situation un peu plus favorable. En effet, l'œuvre est encore conservée dans trois manuscrits relativement anciens¹⁷ – ainsi que leurs copies – et devait exister avant mutilation dans deux autres témoins¹⁸. En outre, contrairement à ce qu'on constate pour l'*Apologie*, les manuscrits qui conservent la *Profession de foi* appartiennent aux deux branches principales de la tradition. Enfin, Photius connaissait encore, au IX^e siècle, l'*Apologie* et l'*Apologie de l'apologie*, ainsi qu'une collection de lettres, mais ne fait pas mention de la *Profession de foi*¹⁹. La transmission des deux premiers textes condamnés semble donc attestée jusqu'au IX^e siècle au moins dans le fonds patriarcal.

Quelles sont les modalités de présentation des œuvres d'Eunome dans les manuscrits qui nous sont parvenus ? Dans les manuscrits byzantins, un certain nombre de signes marginaux servent à éclairer le lecteur, en indiquant soit le type de matière traité, soit la nature des passages (citations, bibliques ou non, en particulier). De tels signes fournissent donc des indications sur la manière dont les lecteurs byzantins percevaient le rapport entre le texte d'où proviennent les extraits – celui d'Eunome – et celui qui les cite et les utilise – la réfutation cappadocienne. On notera tout d'abord que la *Profession de foi* d'Eunome ne présente jamais de signes qui indiquent les passages repris par Grégoire dans sa *Réfutation*²⁰. Pour l'*Apologie*, au contraire, si les manuscrits le plus ancien (C) et le plus récent (B) ne portent pas de signe marginal²¹, dans I, les passages d'Eunome que Basile cite dans son *Contre Eunome* sont signalés par un obèle marginal, et dans G par un obèle ou une diplè. On peut donc considérer que certains au moins des copistes et des lecteurs de l'*Apologie* furent sensibles au fait que des extraits de ce texte étaient repris dans le *Contre Eunome* de Basile, au point de les repérer et de les indiquer – et ce alors même que G ne contient pas le texte basilien.

Qu'en est-il dans les réfutations elles-mêmes? En effet, c'est dans ces derniers textes que la notion d'extraits est la plus directement visible pour un lecteur ancien, plutôt que dans les textes eunomiens, dont on a vu la faible diffusion et sans doute la rare lecture²². Les

manuscrit i703, Moskva, Gosudarstvennyj Istoričeskij Musej, Sinod. gr. 23, est omis dans les différentes listes

¹⁵ La liste la plus complète à ce jour est celle de P. J. Fedwick, *Bibliotheca Basiliana universalis*. A Study of the Manuscript Tradition of the Works of Basil of Caesarea, Turnhout, Brepols, 1997, t. III, p. 629-637 (le

données par l'auteur pour les trois livres). Voir aussi http://pinakes.irht.cnrs.fr.

16 C et I sont tous deux classés par W. M. Hayes (*The Greek Manuscript Tradition of (Ps.) Basil's Adversus Eunomium*, Leiden, Brill, 1972) dans la famille β.

¹⁷ Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, plut. 6.17 (fin X^e-début XI^e s.), L; Patmos, Monê tou hagiou Ioannou tou Theologou, 46 (fin X^e-début XI^e s.), P; Torino, BNU, C. I. 11 (seconde moitié du XII^e s.), Q.

¹⁸ Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. gr. 447 (début du XII^e s.); Vat. gr. 1907 (fin XII^e-début XIII^e s.).

¹⁹ Photios, *Bibliothèque*, 137-138, avec l'analyse de J. Schamp, *Photios historien des lettres : la Bibliothèque et ses notices biographiques*, Paris, Les Belles Lettres, 1987, p. 319-331, qui ne résout cependant pas toutes les difficultés.

²⁰ Seuls apparaissent soit des indications de citation biblique (diplè : L, une seule occurrence), soit une indication du caractère hétérodoxe de tout le texte (obèle pointé : P, de bout en bout).

²¹ L. Doutreleau (*Basile, Contre Eunome, op. cit.*, t. II, p. 210) indique que dans B, « de petits crochets [c'est-à-dire des diplè] en marges indiquent les passages cités par Basile ». Or ces diplè ne correspondent pas aux extraits cités par Basile, ou plutôt ne correspondent pas toujours à ces extraits : elles sont le plus souvent absentes, et lorsqu'elles sont présentes, elles ne correspondent pas toutes à des passages cités. Leur fonction resterait à déterminer.

²² La manière dont Photios présente ces textes, en s'appuyant uniquement sur le jugement porté par les réfutateurs, paraît caractéristique; voir en ce sens les remarques de M. Cassin, *L'écriture de la polémique à la fin du IV^e siècle : Grégoire de Nysse*, Contre Eunome *III*, Thèse de doctorat, Université Paris IV Sorbonne, Paris,

manuscrits de Basile offrent un tableau assez cohérent, et légèrement inattendu²³ : les extraits de l'Apologie d'Eunome que cite Basile dans son Contre Eunome sont identifiés le plus souvent par un obèle pointé, signe généralement employé pour désigner un texte hétérodoxe²⁴. Toutefois, un certain nombre de manuscrits, en particulier parmi les plus anciens, indiquent également le nom des interlocuteurs et signalent ainsi l'alternance des voix dans le texte basilien - élément qui a été repris de manière systématique par les éditeurs du texte dans la collection des Sources chrétiennes²⁵. Il semble qu'on ait là un témoignage supplémentaire de la conscience qu'avaient les lecteurs et scribes byzantins de la polyphonie qu'implique la réfutation, où la voix de l'auteur réfuté alterne avec celle du réfutant par l'enchaînement des extraits et des réponses ; d'ailleurs, on trouve plus fréquemment des manuscrits où seul le nom d'Eunome apparaît, ce qui confirme cette perception d'une présence d'extraits étrangers au sein d'un texte principal. On peut rapprocher une telle pratique de désignation marginale des auteurs, y compris sous forme abrégée, des procédés à l'œuvre dans les chaînes exégétiques - et dans une moindre mesure dans certains florilèges; dans cette dernière catégorie, le nom des auteurs cités est plus souvent intégré dans le corps du texte. Une telle pratique n'est pas sans exemple dans d'autres réfutations : si elle semble absente des témoins conservés pour les réfutations d'Origène, d'Eusèbe de Césarée et de Grégoire de Nysse, on la trouve au moins dans des manuscrits du Contre Julien de Cyrille d'Alexandrie²⁶. Une telle pratique de librairie mériterait une enquête à part.

La situation est assez similaire pour les manuscrits qui conservent les réfutations d'Eunome par Grégoire de Nysse, à l'exception notable des noms des interlocuteurs : dans les manuscrits anciens, les citations d'Eunome sont signalées par des signes marginaux, en général obèles ou obèles pointés. On ne trouve en revanche aucune indication du nom des interlocuteurs, pas plus au début des textes que dans le corps de ceux-ci. Une telle situation correspond à la pratique générale – mais non unanime – à date ancienne pour les réfutations ; c'est par exemple le procédé employé (obèles pointés marginaux) dans le Vaticano, BAV, Vat. gr. 386 (XIII^e s.), manuscrit principal du *Contre Celse* d'Origène²⁷. On trouve une situation semblable pour les traités d'Eusèbe contre Marcel d'Ancyre²⁸. Le syriaque permet de remonter plus haut encore : les fragments du *Contra Gaium* d'Hippolyte conservés dans un

2009, t. I, p. 203-206, où il faut cependant nuancer les doutes sur l'accès direct de Photios au texte eunomien, comme l'avait fait remarquer B. Flusin lors de la soutenance de la thèse.

²⁴ Dans quelques manuscrits, les extraits d'Eunome sont signalés par une diplè, et donc comme de simples citations, sans en préciser la note doctrinale.

²³ Voir la liste fournie en annexe. L'enquête a porté uniquement sur les manuscrits retenus par Georges-Matthieu de Durand pour l'édition des Sources chrétiennes et a été réalisée uniquement à partir de reproductions ; les indications de l'éditeur, souvent erronées ou approximatives, sont tacitement corrigées.

²⁵ On trouve soit la seule mention d'Eunome (L, M au début), soit la mention d'Eunome et Basile (E, O, N au début, X). Si le relevé est juste, il est probable que ces mentions remontent assez haut dans la tradition du texte (voir *stemma* dans l'édition citée, t. I, p. 132), puisque X appartient à une famille différente de EMLN et O. On ne peut toutefois exclure l'hypothèse que X ait emprunté à une autre branche cette mise en forme.

²⁶ Voir par exemple Venezia, Biblioteca Nazionale Marciana, gr. 122 (a. 1343), 123 (début du XIV^e s.); El Escorial, Real Biblioteca, Ψ III 12 (XIII^e s.). Seul le nom de Julien est présent; les extraits du traité de Julien réfuté par Cyrille sont également signalés par un obèle marginal, ou un obèle pointé dans le manuscrit de l'Escorial.

²⁷ En revanche, le papyrus de Toura qui nous a conservé des extraits du *Contre Celse* ne semble pas comporter de tels signes, à en croire l'édition de J. Scherer, *Extraits des livres I et II du Contre Celse d'Origène d'après le papyrus n° 88747 du Musée du Caire*, Le Caire, IFAO, 1956 ; voir également les photos du papyrus en ligne :

http://ipap.csad.ox.ac.uk/4DLink4/4DACTION/IPAPwebquery?vPub=Publ.Sorb.Pap.&vVol=1&vNum=685.

²⁸ Venezia, Bibl. nazionale Marciana, gr. 496 (fin du XI^e s.); voir E. Klostermann, *Eusebius Werke IV, Gegen Marcell, Über die kirchliche Theologie, Die Fragmente Marcells*, Berlin, Akademie Verlag, 1906, deuxième édition G. C. Hansen, 1972, p. XVIII.

manuscrit du 6^e s. témoignent d'un système similaire, obèle pour les citations condamnées, diplè pointée pour les citations bibliques ou orthodoxes²⁹.

Il a donc existé dans les pratiques de librairie de l'Antiquité tardive et de la période médiévale un mode de présentation adapté aux réfutations : signalement des extraits de l'œuvre réfutée par des signes marginaux, en particulier l'obèle, et éventuellement par la mention du nom de l'auteur réfuté en tête de tout ou partie des extraits cités par le réfutateur, et moins souvent encore du nom de l'auteur principal, lorsqu'il reprenait la parole après avoir cité le texte adverse. Les citations de l'œuvre réfutée étaient ou non distinguées des autres citations par l'emploi de signes marginaux distincts, en fonction des manuscrits. On voit donc que cette technique de présentation dérive directement du système plus large des signes marginaux développé pour les œuvres théologiques, en particulier les œuvres de controverse, et n'est pas propre aux réfutations³⁰.

Texte d'origine et extraits : analyse quantitative

Après l'examen de la situation dans les manuscrits, examinons quels rapports ces œuvres entretiennent entre elles, d'un point de vue interne. Le premier fait notable, même s'il peut paraître évident, est que le texte qui cite les extraits d'Eunome, que ce soit celui de Basile ou celui de Grégoire, est beaucoup plus long que celui dont sont tirés les extraits ; la réfutation est plus ample que le texte réfuté. L'*Apologie* compte 5551 mots³¹, quand le *Contre Eunome* de Basile qui lui répond en compte environ 28900 : le texte eunomien représente donc 19% de celui de Basile, soit environ 1/6. La *Profession de foi* compte 1142 mots, quand la *Réfutation de la Profession de foi* par Grégoire en comprend environ 23600 : le texte eunomien représente donc environ 5% du texte nysséen, soit 1/20. Alors même que, dans le deuxième cas, le texte de départ est considérablement plus court, Grégoire de Nysse est infiniment plus disert que son frère aîné, en proportion. Une telle situation peut toutefois s'expliquer : si le traité de Basile est sans doute l'un des premiers à répondre directement à Eunome, la *Réfutation* vient tout au bout de la chaîne des réponses cappadociennes et peut s'appuyer sur les matériaux déjà élaborés³².

À un deuxième niveau d'analyse, quelle proportion des textes eunomiens est-elle citée par les deux frères cappadociens? Les extraits de l'*Apologie* d'Eunome qui sont présents dans le *Contre Eunome* de Basile représentent environ 139 lignes, sur un total de 497 lignes pour

-

Pour ce manuscrit, voir S. P. Brock, *Catalogue of Syriac Fragments (New Finds) in the Library of the Monastery of Saint Catherine, Mount Sinai*, Athènes, Mount Sinai Foundation, 1995, p. 17-19 (Sp 23), 92-96 (édition et traduction) et n. 2, p. 137, qui signale que c'est un trait courant dans les manuscrits du 6^e siècle; pour ce même manuscrit, voir également Philothée du Sinaï, *Nouveaux manuscrits syriaques du Sinaï*, Athènes, Fondation du Mont Sinaï, 2008, p. 521-525 (M53N, en fait maintenant M84N), et les remarques de P. Géhin, « Manuscrits sinaïtiques dispersés III: les fragments syriaques de Londres et de Birmingham », *Oriens christianus*, n° 94, 2010, p. 14-57, ici p. 35, qui signale qu'il ne s'agit pas du même manuscrit que le Sinaï, Monê tês hagias Aikaterinês, syr. 19 (Grégoire de Nysse, *Homélies sur le Cantique*), auquel seul un cahier, qui est toujours coté M53N, appartient, contrairement à ce qu'affirmait la catalogueuse. Voir également les restes d'un traité de controverse théologique d'Euloge d'Alexandrie dans le manuscrits des Nouvelles découvertes, syr. M44N, 8^e s., avec la notice de P. Géhin, « Fragments patristiques syriaques des Nouvelles découvertes du Sinaï », *Collectanea Christiana Orientalia*, n° 6, 2009, p. 67-93, ici p. 83.

³⁰ Pour les signes marginaux, leur histoire et leur fonction, voir A. Chryssostalis, *Recherches sur la tradition manuscrite du* Contra Eusebium *de Nicéphore de Constantinople*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 223-234, avec la bibliographie antérieure, avec les remarques du compte rendu paru dans la *Revue des études byzantines*, n° 71, 2013, p. 298-300.

Les chiffres utilisés dans ce paragraphe proviennent du TLG.

³² C'est tellement le cas qu'au moins un passage de la *Réfutation* (§ 88-97) est une citation presque exacte de *Contre Eunome* III.6.27-41; pour l'étude comparée de ces deux passages, voir M. Cassin, *L'écriture de la controverse...*, *op. cit.*, p. 35-36.

l'ensemble de l'Apologie, soit 28 % de l'œuvre initiale³³. En revanche, Grégoire de Nysse, dans la Réfutation, cite 75 des 113 lignes que compte la Profession de foi, soit 66 % de l'ensemble. Toutefois, dans chacune des deux réfutations prises en compte, le texte d'Eunome n'est pas cité de manière uniforme, les extraits retenus ne provenant pas de la totalité de l'œuvre de manière homogène. Ainsi Basile ne cite aucun élément des chapitres 21-24 et 26-27 – ce qui ne veut pas forcément dire qu'il ne répond à aucun des points que soulevaient ces chapitres³⁴. De même, Grégoire de Nysse ne cite aucun élément qui provienne des chapitres 1, 5 et 6 de la *Profession* de foi. Si l'on ne tient compte que des portions de texte eunomien qui sont directement traitées par les Cappadociens, on obtient les proportions suivantes : Basile cite 40 % de la partie de l'Apologie qu'il réfute directement, quand Grégoire cite 84 % de la partie de la *Profession de foi* à laquelle il répond.

Il est évident que la division du texte en chapitre est moderne, et qu'il ne faut pas lui accorder plus d'importance qu'elle n'en a. Toutefois, on verra dans la suite de l'analyse que les chapitres qui sont clairement laissés de côté constituent des portions déterminées de l'œuvre, avec une unité thématique et littéraire qui permet de les isoler du reste du texte, comme l'avaient d'ailleurs fait les Cappadociens eux-mêmes, surtout dans le cas de Grégoire et pour les chapitres 26-27 de l'*Apologie*.

Extraire et réfuter : macro- et microlectures

Après ces approches latérales, qu'elles soient quantitatives ou reposent sur les lectures byzantines telles qu'elles nous sont connues par les manuscrits, il est temps d'aborder maintenant l'analyse directe et détaillée du travail d'extrait et de citation mis en œuvre par les deux Cappadociens. L'examen portera d'abord sur les grands équilibres, avant de proposer quelques microlectures. Il faut toutefois mentionner au préalable un témoignage intéressant de Grégoire de Nysse sur sa pratique de réfutateur, qui est maintenant bien connu mais qui mérite pourtant d'être cité ici, dans la mesure où il éclaire les conditions concrètes du travail et ses différentes étapes ; il apparaît dans une lettre de Grégoire à son frère Pierre, qui a été utilisée par la suite comme lettre-préface pour l'ensemble des trois livres Contre Eunome, alors même qu'à l'origine, elle ne concernait que le premier d'entre eux³⁵ :

« C'est à peine si j'ai pu trouver un peu de loisir pour me préoccuper du soin de mon corps, après mon retour d'Arménie, et rassembler les notes³⁶ que, sur le conseil de ton Intelligence, j'avais dictées contre Eunome. Aussi mon travail a finalement abouti à la composition d'un traité, et le traité est déjà devenu un volume³⁷. Je n'ai pas écrit contre les deux traités : je n'ai pas trouvé assez de loisir, car celui qui m'avait prêté le livre de l'hérésie l'a redemandé aussitôt pour lui-même avec beaucoup d'impolitesse, sans me laisser le transcrire (μεταγράψασθαι) ni m'en occuper (ἐνδιατρῖψαι) à loisir. N'y ayant

³³ Dans ce calcul, le chapitre 28 de l'*Apologie* n'est pas pris en compte, dans la mesure où il ne faisait vraisemblablement pas parti de l'œuvre initiale. Sur ce point, voir R. P. Vaggione, Eunomius..., p. 16; B. Sesboüé et alii, Basile de Césarée..., t. I, p. 58.

³⁴ Cette situation a d'ailleurs suscité des interrogations sur l'authenticité de ces chapitres, doutes qui ont cependant trouvé des réponses probantes : R. P. Vaggione, Eunomius..., p. 12-16 ; B. Sesboüé et alii, Basile de Césarée..., t. I, p. 55-58.

³⁵ Pour les lettres d'envoi du Contre Eunome de Grégoire et de celui de Basile, voir M. Cassin, L'écriture de la controverse..., p. 111-133, et M. R. Lootens, « A Preface to Gregory of Nyssa's Contra Eunomium? Gregory's Epistula 29 », Studia Patristica, t. 67, éd. M. Vinzent, Leuven, Peeters, 2013, p. 121-130.

Le terme désigne un état préparatoire, un brouillon ; voir B. Atsalos, La terminologie du livre-manuscrit à l'époque byzantine. Première partie, Termes désignant le livre-manuscrit et l'écriture, Thessalonique, 1971, p. 168-169, n. 4, et les remarques de M. Aubineau, Les homélies festales d'Hésychius de Jérusalem. II, Les homélies XVI-XXI, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1980, p. 789-790 et n. 3-4.

³⁷ Voir B. Atsalos, *op. cit.*, p. 95-97.

consacré que dix-sept jours, je n'ai pu en un temps aussi bref suffire aux deux livres. » Grégoire de Nysse, *Ep.* 29, 1-2³⁸.

Ce passage illustre le processus d'élaboration d'une réfutation³⁹: Grégoire n'a pu, en dixsept jours, transcrire – ou faire transcrire – l'intégralité des deux livres d'Eunome, ni même sans doute du premier. Il en a seulement copié des extraits, accompagnés de premiers éléments de réponses (τὰ σχιδάρια τὰ πρὸς Εὐνόμιον), qu'il a ensuite développé et fini de rédiger afin de former un livre structuré (εἰς λόγου σύνταξιν ἐναρμοσθῆναι τὸν πόνον καὶ πυκτίον ἤδη γεγενῆσθαι τὸν λόγον). Il est donc évident que le travail de réfutation se fait à partir d'une sélection d'extraits, rassemblés, copiés ou dictés lors de la lecture de l'ouvrage adverse ; il semble cependant que la réfutation est élaborée au fur et à mesure, non certes dans sa forme finale mais au moins dans une forme provisoire. Les σχιδάρια ne se résument pas aux extraits adverses, mais contiennent déjà au moins une ébauche de réponse. Il est tentant de penser que les extraits sélectionnés lors de cette lecture initiale correspondent à ceux qui sont visibles dans la réfutation achevée, même si l'on ne dispose pas de preuves fermes en la matière ; dans l'ensemble, la déduction est sûrement valable, même s'il ne faut pas oublier que ces extraits ont pu être retravaillés (scindés, abrégés, réunis, etc.) lors du processus final de rédaction.

Équilibres d'ensemble

Si l'on prend pour point de départ la *Réfutation de la Profession de foi*, où la situation est la plus nette, on peut relever tout d'abord que le premier chapitre d'Eunome, ainsi que les deux derniers, ne sont pas du tout cités par Grégoire, tandis que les trois chapitres centraux, qui constituent le corps de l'ouvrage, sont cités presque en totalité (deux chapitres intégralement cités, un troisième cité au trois quarts). Dans ce cas, les extraits retenus par le réfutateur concernent clairement le cœur doctrinal de l'ouvrage, c'est-à-dire les trois articles ou chapitres centraux de cette profession de foi, sur le Père, le Fils et l'Esprit, au détriment de l'introduction, de l'article sur les domaines de foi annexes (résurrection, jugement, etc.) et de la conclusion. Une telle sélection est logique puisque la controverse porte précisément sur la Trinité. À en croire cet exemple, les extraits des réfutations laisseraient donc largement de côté les parties périphériques de l'ouvrage réfuté, au profit du seul cœur doctrinal.

Toutefois, si l'on examine dans la même perspective le *Contre Eunome* de Basile et ce qu'il cite de l'*Apologie*, on est rapidement amené à nuancer une telle approche, au moins pour ce qui concerne les introductions. Les conclusions, elles, semblent bien laissées de côté. En effet, la fin de l'ouvrage d'Eunome n'est pas traitée directement, puisque les chapitres 21-24 et 26-27 ne sont pas cités par Basile; en particulier, les chapitres 26-27 constituent proprement la conclusion du texte eunomien et sont totalement exclus de la réfutation. Or non seulement des arguments fondés sur la cohérence interne du texte, mais aussi des parallèles externes prouvent que ces chapitres ont toujours fait partie de l'ouvrage. En effet, on note tout d'abord une accélération de la réfutation dans sa partie finale, puisque les derniers chapitres sur le Fils (*Apol.* 21-24) ne fournissent pas d'extraits que Basile citerait dans sa réfutation et font au mieux l'objet d'allusions et de références indirectes⁴⁰. Basile survole donc cette section et ne retient que moins d'un tiers du chapitre sur l'Esprit (*Apol.* 25), auquel il consacre

³⁸ Éd. et trad. P. Maraval, *Grégoire de Nysse, Lettres*, Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 363, 1990, p. 308-311. La note 1, p. 311, est erronée, ou du moins confuse : Les deux livres dont il est question sont les livres I et II de l'*Apologie de l'apologie*. Au moment de la rédaction de la *Lettre* 29, Grégoire n'a répondu qu'au premier, dans *Eun*. I ; *AA*. II reçut ensuite sa réponse dans *Eun*. II, et *AA*. III dans *Eun*. III. Voir M. Cassin, *L'écriture de la controverse...*, p. 14-15.

³⁹ Voir le commentaire de J.-A. Röder, *Gregor von Nyssa, Contra Eunomium I, 1-146, eingeleitet, übersetzt und kommentiert*, Francfort, etc., Peter Lang, 1993, p. 65-67, et déjà M. Albertz, *Untersuchungen über die Schriften des Eunomius*, Wittenberg, Herrosé & Ziemsen, 1908, p. 22-23.

⁴⁰ Voir B. Sesboüé *et alii, Basile de Césarée...*, t. I, p. 53-55.

un dernier livre beaucoup plus court que les précédents (*CE* III). Le *Contre Eunome* traite donc plus rapidement la fin de l'ouvrage d'Eunome que son début, et ne cite pas sa conclusion. La situation semble identique dans le cas du *Contre Eunome* III de Grégoire de Nysse, qui accélère notablement le rythme de la réfutation dans ses derniers tomes et ne propose pas de conclusion à proprement parler, encore moins une réfutation de l'éventuelle conclusion d'Eunome⁴¹. On constate donc une accélération du processus de réfutation vers la fin des œuvres, qui coïncide avec une raréfaction relative des extraits cités et une absence de prise en compte des conclusions, et ce de manière générale chez les deux Cappadociens⁴².

En revanche, le traitement des débuts de texte est assez différent de l'image que pourrait suggérer le rapport entre Profession de foi et Réfutation de la Profession de foi. En effet, le Contre Eunome de Basile cite le titre du traité d'Eunome et ses premiers chapitres, même s'il n'en retient que des éléments assez courts. C'est que le contexte de l'œuvre, sa nature, l'occasion de sa naissance et le lieu pour lequel elle fut composée faisaient débat, puisque l'Apologie d'Eunome se présente comme un discours de défense devant une assemblée ecclésiastique, tandis que Basile en conteste l'occasion et la forme pour réduire l'œuvre à une fiction⁴³. Aussi Basile discute-t-il plusieurs indices présents dans le texte eunomien à ce propos. Toutefois, il est notable que les extraits des premiers chapitres eunomiens ne donnent pas lieu à des développements de grande ampleur⁴⁴, alors même que, dans le corps du traité basilien, on rencontre des groupes de plusieurs chapitres consacrés à répondre à quelques lignes d'Eunome lorsque celles-ci appartiennent au cœur doctrinal de l'Apologie⁴⁵. En deuxième lieu, du fait même de l'importance des questions de lieu, de temps et de contexte historique et ecclésial, le Contre Eunome de Grégoire présente une longue section (Eun. I.1-146) qui reprend l'interprétation de cette situation historique – ce qui suppose d'ailleurs, vu le nombre assez important des extraits de l'Apologie de l'apologie que cite cette section, qu'Eunome lui-même avait composé un développement non négligeable pour réfuter Basile en la matière. C'est que le débat sur l'interprétation historique des événements ecclésiaux, était considéré comme partie intégrante de la controverse doctrinale⁴⁶. En ce sens, les discussions sur l'interprétation des événements d'histoire ecclésiastique et politique du IV^e siècle, en lien avec la lecture théologique des débats sur la Trinité, ne sont pas une particularité de l'historiographie moderne. De ce fait, le premier groupe d'ouvrage de notre corpus, qui va de l'Apologie au Contre Eunome de Grégoire, consacre une part non nulle aux introductions adverses, dans la mesure où la matière historique et contextuelle est traitée dans ces introductions, dans ces parties préliminaires au corps doctrinal de chaque ouvrage. Ce

⁴¹ Les derniers tomes du *Contre Eunome* III sont marqués par un raccourcissement des extraits cités et des réfutations qui leur sont consacrées. Sur l'absence de conclusion théologique d'*Eun*. III et les effets littéraires qui peuvent en tenir lieu, voir M. Cassin, *L'écriture de la controverse...*, p. 173-180, 187. On peut supposer que l'*Apologie de l'apologie* d'Eunome comportait au moins des éléments de conclusion, sinon une conclusion formelle, dans la mesure où et l'*Apologie* et la *Profession de foi* présentent des conclusions structurées. On rappellera en outre que l'*Apologie de l'apologie* comptait cinq livres, dont Grégoire n'a réfuté que les trois premiers.

⁴² L'*Antirrhétique contre Apolinaire* de Grégoire présente également une fin brusque, puisque l'auteur indique rapidement qu'il ne répondra pas à toute la fin de l'ouvrage de son adversaire : *Anthirrh*. 233, 9-18.

⁴³ Pour la datation et le contexte immédiat, voir un bon état de la question dans M. DelCogliano, A. Radde-Gallwitz, *St. Basil of Caesarea, Against Eunomius, Translation*, Washington D. C., The Catholic University Press of America, 2011, p. 28-35.

⁴⁴ La section la plus longue, qui concerne le titre et *Apol.* 1, 1-5, couvre environ 60 lignes (*CE.* I, 2, 19-81), et est de loin plus ample que les deux suivantes (*CE.* I, 2, 82-3, 28; I, 3, 28-60).

⁴⁵ Voir par exemple *CE*. I, 5, 123-8, 69, en réponse à *Apol*. 8, 1-5; *CE*. I, 11, 1-16, 13, en réponse à *Apol*. 8, 14-18; *CE*. II, 1, 1-6, 23 en réponse à *Apol*. 12, 1-6, etc.

⁴⁶ Cf. Grégoire de Nysse, *Ep.* 29, 7, pour le jugement de Grégoire lui-même sur le début d'*Eun*. I, sa nature particulière et son lien avec le reste de la controverse ; sur ce point, voir J.-A. Röder, *op. cit.*, p. 75-78.

n'est plus le cas pour le 2^e groupe, *Profession de foi* et *Réfutation de la Profession de foi*, où le débat porte exclusivement sur le contenu théologique.

Enfin, les livres I et III du *Contre Eunome* nysséen prennent explicitement en compte le prologue adverse et y renvoient directement⁴⁷, comme une partie bien délimitée de l'ouvrage eunomien, citée et réfutée alors même qu'elle n'appartient pas au corps doctrinale de l'œuvre; dans ces deux cas, la mention du prologue ne présente pas d'enjeu historique particulier. Il s'agit simplement d'un intérêt polémique du réfutateur, qui trouve dans cet élément littéraire une arme de plus contre son adversaire.

Au terme de ce bref parcours, on peut donc retenir que si la fin des ouvrages d'Eunome est généralement négligée tant par Basile que par Grégoire, qui citent moins d'extraits de ces parties finales et laissent totalement de côté les éventuelles conclusions de leur adversaire, le début, titre, prologue, et autres éléments initiaux, sont inégalement traités, puisque seule la première étape de la controverse leur accorde une place, relativement importante d'ailleurs. Il est difficile de dire si l'intérêt pour le contexte historique et ecclésiastique qui apparaît dans l'Apologie, le Contre Eunome de Basile, l'Apologie de l'apologie d'Eunome et enfin le Contre Eunome de Grégoire est né de circonstances fortuites, liées à la forme littéraire choisie à l'origine par Eunome, ou d'un intérêt propre à Basile et Grégoire pour de telles questions. En effet, la forme eunomienne s'inscrit de manière explicite, même si elle est peut-être artificielle, dans des circonstances historiques bien déterminées. On peut supposer qu'une telle démarche littéraire a suscité les développements de Basile puis de Grégoire, afin de remettre en cause l'interprétation des faits donnée par leur adversaire, qui lui était évidemment favorable, et donc à miner sa crédibilité, avant même d'aborder les débats proprement théologiques. En ce sens, la querelle sur la lecture rétrospective des événements ecclésiaux serait l'une des facettes des attaques ad hominem qui constituent le gros de l'arsenal rhétorique cappadocien dans cette controverse⁴⁸. La présence de développements similaire dans d'autres controverses laisse penser qu'une telle composante n'est pas propre au débat étudié ici, mais l'enquête devrait être élargie sur ce point pour que les conclusions soient tout à fait probantes⁴⁹.

On peut enfin évoquer, à titre de comparaison, une autre méthode employée pour débuter une réfutation : Cyrille d'Alexandrie, dans son *Contre Julien*, consacre le premier livre à donner les fondements de son apologie, sans citer encore son adversaire, et ne commence à le citer et à le réfuter qu'au deuxième livre ; au contraire, ni Origène dans son *Contre Celse*, ni Eusèbe de Césarée dans son *Contre Marcel*⁵⁰ n'agissent de même ; le cas de la *Théologie ecclésiastique* est plus complexe, puisque les 18 premiers chapitres du premier livre ne comportent pas de citation directe de Marcel d'Ancyre.

4

⁴⁷ Cf. Eun. I.17, 22, 24, 59; III.1.4.

⁴⁸ Voir M. Cassin, *L'écriture de la controverse...*, p. 135-194.

⁴⁹ C'est par exemple le cas dans la controverse entre Pierre de Callinice et Damien d'Alexandrie, où les circonstances du débat, des rencontres et des textes sont discutées par les deux interlocuteurs. Voir sur ce point R. Y. Ebied, A. van Roey, L. R. Wickham, *Peter of Callinicum, Anti-Tritheist Dossier*, Leuven, Departement Oriëntalistiek, 1981, p. 15-19, qui étudie la présentation par Pierre de Callinice des documents et des circonstances de la querelle dans son *Contre Damien*, et p. 34-43. Voir aussi, pour l'*Apologie pour Origène* de Pamphile et les éléments de contexte qu'offre l'entrée en matière, R. Amacker, É. Junod, « Les premières pages de l'*Apologie pour Origène* de Pamphile », dans J.-D. Dubois, B. Roussel (dir.), *Entrer en matière, les prologues*, Paris, Le Cerf, 1998, p. 37-51.

⁵⁰ Cependant, le *Contre Celse* comporte une préface, et la *Réfutation de la Profession de foi* également (voir L. Fritz, « Introduction ou liminaire? Pour une nouvelle lecture de Grégoire de Nysse, *Réfutation de la profession de foi d'Eunome* § 1-19 », dans *O Ἰησοῦς Χριστὸς εἰς τὴν θεολογίαν τοῦ ἀγίον Γρηγορίον Νύσσης.* Πρακτικὰ θ΄ διεθνοῦς συνεδρίον περὶ τοῦ ἀγίον Γρηγορίον Νύσσης (Ἀθῆναι 7-12 Σεπτεμβρίον 2000), Athènes, 2005, p. 173-196): il ne s'agit donc là que d'une question de proportion par rapport au reste de l'ouvrage; on peut parler de développement autonome préalable dans le cas d'un livre entier, ou d'un groupe de chapitre, mais la frontière avec une simple préface ou une introduction est difficile à tracer de manière abstraite.

Mircolectures

Après cet aperçu de la structure macroscopique, il convient de s'attacher à une lecture plus détaillée des liens entre texte cité et texte encadrant. Quels rapports les textes-cadres entretiennent-ils avec les extraits qui y sont insérés ?

Ordre des extraits

Une première lecture des réfutations pourrait laisser penser que les extraits de l'œuvre réfutée sont enfilés les uns à la suite des autres, selon l'ordre d'origine, avec de simples sauts de puce par-dessus des sections qui n'ont pas retenu l'intérêt; si l'on s'en tient à cette première impression d'ensemble, le texte eunomien forme la trame réelle des réfutations, qui en commentent les éléments sans en remettre en cause la structure d'origine ni l'ordre⁵¹. Quelques formules d'introduction des extraits suffiront à se faire une idée de cette trame répétitive. On les prendra dans un premier temps à la Réfutation de Grégoire, où la situation est la plus nette : « Voici maintenant, mot à mot, le texte de leur doctrine », Ref. 20 (320, 11); « Voici maintenant ce qu'Eunome ajoute à ces paroles », Ref. 38 (327, 23); « Mais venons-en à la suite du discours. Eunome dit en effet », Ref. 52 (333, 12); « Considérons maintenant ce qu'Eunome ajoute à son exposé antérieur », Ref. 54 (334, 7); « Voilà pour ce qui concerne le blasphème contre le Fils. Considérons maintenant ses assertions au sujet du Saint-Esprit », Ref. 182 (389, 5-6). La fin du texte est sous ce point de vue presque caricaturale, dans la mesure où Grégoire extrait les titres ou expressions appliqués par Eunome à l'Esprit, en ne les introduisant que par de simples φησί (Ref. 218-231). Une telle liste laisse donc supposer que l'excerpteur suit le texte adverse, dont il souligne au mieux les articulations, ainsi lorsque Grégoire dit passer de la section qui concerne le Fils à celle qui porte sur l'Esprit (Ref. 182).

Les exemples basiliens sont un peu plus développés et laissent déjà apercevoir de manière plus immédiate la complexité du rapport entre le texte encadrant et les extraits qu'il contient : « Mais lui, voyez ce qu'il écrit un peu plus loin. Car il n'est peut-être pas inutile, avant de réfuter son impiété, de donner quelques petits exemples de la vanité qui l'habite » (CE. I, 2, 82-84); « Venons-en du reste aux réfutations même de l'impiété » (CE. I, 3, 61-62); « Examinons maintenant les exposés qu'il fait sur Dieu » (CE. I, 5, 13-14); « Voilà ce qu'il en est de cette question. Mais regardez la suite » (CE. I, 21, 41); « Dans ses raisonnements sur le Dieu de l'univers, Eunome a donc secrètement préparé, autant qu'il le pouvait, ses blasphèmes contre le Fils de Dieu; désormais, c'est contre le Dieu Monogène en personne qu'il donne libre cours à sa langue. Que dit-il en effet ? » (CE. II, 1, 1-4); « Mais ce ne sont là que des sortes de préludes et de préalables au blasphème; le vice capital, il l'introduit dans ce qui suit en disant... » (CE. II, 11, 1-3); « Mais le voici qui pousse son discours à ce point d'impudence ; que dit-il? » (CE. II, 18, 1-2), etc. On note en particulier que Basile attire l'attention de ses lecteurs sur la nature blasphématoire de tel ou tel extrait, sur le point doctrinal sur lequel il porte, ou encore sur son rapport logique avec les autres extraits cités. De ce fait, les extraits restent clairement liés à l'ensemble et à la structure du texte-source, puisque l'excerpteur les replace régulièrement dans cette logique. C'est d'ailleurs la démarche même qu'annonce Basile au début de l'ouvrage : « Mais pour rendre plus clair ce que j'avance, j'examinerai son traité en le divisant en sections. Tout d'abord, prenons bonne connaissance de la profession de foi qu'il met en avant, en citant ses propres termes » (CE. I, 4, 21-24).

⁵¹ Voir cependant Basile, *CE*. II, 30, 1-39, qui cite *Apol*. 20, 11-14, et *CE*. II, 31, 1-30, qui cite *Apol*. 20, 1-5, et signale explicitement ce manquement à l'ordre d'origine ; voir aussi les éléments rassemblés dans M. Cassin, « Réfuter sans lasser le lecteur : pratique de la réfutation dans le *Contre Eunome* de Grégoire de Nysse », *Studia Patristica*, n° 47, Leuven, Peeters, 2010, p. 71-76.

Sélectionner, omettre

À en croire les éléments ici rassemblés, on pourrait donc s'attendre à ce que la présentation du texte dont proviennent les extraits soit fidèle et pour ainsi dire transparente, alors même que la situation d'énonciation ne laissait pas attendre une telle objectivité, puisque l'auteur qui réalise la collection d'extraits cherche à réfuter son adversaire. Or on trouve plusieurs exemples qui laissent entrapercevoir que le processus de sélection et de découpage des extraits lui-même n'est pas à l'abri des déformations que suppose une situation polémique, même si c'est semble-t-il, pour les deux exemples dont nous disposons, dans une mesure moindre que ce à quoi un lecteur moderne aurait pu s'attendre.

On peut retenir un premier exemple, pris au chapitre 19 du premier livre de Basile. L'auteur signale alors une longue omission (*Apol.* 9, 3-21), qu'il justifie ainsi lorsqu'il introduit l'extrait suivant :

Mais gardons-nous, à le suivre pas à pas dans tous ses blasphèmes et à entreprendre de corriger une à une ses affirmations, d'étendre trop longuement notre traité; nous laisserons donc de côté tout ce qui présente une impiété évidente et saute aux yeux des lecteurs, et nous exposerons ce qui, pour faire la preuve de l'erreur, demande quelque développement. Il établit en effet, sous différents aspects l'impossibilité pour la substance du Père d'être communiquée au Fils et, quand il estime avoir par tous les moyens démontré l'absurde, il ajoute..., CE. I, 19, 1-9.

On pourrait donc s'attendre à ce que le passage omis présente une note rhétorique et théologique particulière, immédiatement perceptible et qui le distingue clairement du reste. Or la section laissée de côté est en fait la justification, assez technique, de l'affirmation initiale (*Apol.* 9, 1-3 : « Puisqu'il est inengendré, selon la démonstration qui précède, Dieu ne saurait jamais souffrir de génération, de sorte qu'il ferait part de sa propre nature à l'engendré, et il échappera à toute comparaison et à toute communion avec l'engendré. ») Loin d'être une impiété évidente, il s'agit au contraire d'une argumentation serrée en faveur de l'affirmation initiale qu'a retenue Basile, laquelle présente au contraire un caractère plus ramassé et peut de ce fait prêter davantage à la réprobation. On voit donc là que la sélection menée sur le texte à réfuter n'est pas neutre, quand bien même elle semble en suivre de près la structure et ne pas en négliger de trop longs passages. Le simple choix d'une phrase au détriment d'une autre permet d'orienter clairement la perception du texte adverse par le lecteur de la réfutation, et le commentaire de l'excerpteur, sensé éclairer le lecteur, l'induit plus encore en erreur.

On peut relever un procédé de même nature dans la *Réfutation* de Grégoire : en effet, ce dernier omet plusieurs sections du chapitre 3 de la *Profession de foi* d'Eunome (*Prof.* 3, 16-22, 36-37, 39-40, 41-46) ; or ces sections sont précisément composées de citations bibliques, et ne posent aucune difficulté, y compris dans la manière dont Eunome les interprète et les utilise dans le cadre doctrinal. Il est d'ailleurs significatif que Grégoire lui-même signale que l'un des passages qui a été laissé de côté contenait des paroles « qu'un membre de l'Église aussi dirait » (*Ref.* 132 [369, 19-20]). Deux types d'omissions se rencontrent donc, qui sont ainsi justifiées par les réfutateurs : sont omises des sections qui sont dites trop évidemment blasphématoires⁵², mais aussi celles qui paraissent orthodoxes. Les conséquences d'une telle pratique, pour les lecteurs qui ne s'appuient que sur les extraits, et non sur le texte original, et la déformation de leur perception peuvent être rassemblées en deux catégories : d'une part, des sections éventuellement importantes pour l'argumentation d'origine sont omises sans que cela apparaisse ; d'autre part, l'apparence du texte adverse est radicalisée, puisque les énoncés qui sont conformes à la foi définie comme orthodoxe en sont exclus, au profit des seuls éléments condamnables.

⁵² Voir par exemple ce que dit Basile, *CE*. II, 24, 46-58, alors qu'il ne retient que deux lignes d'*Apol*. 17 ; le chapitre est pourtant important dans le raisonnement d'Eunome.

Extraits d'extraits

Enfin, un deuxième niveau d'extrait devrait être envisagé; en effet, les auteurs ne se contentent pas de citer une fois un extrait donné, mais le reprennent ensuite à plusieurs reprises – plus souvent Grégoire que Basile, il est vrai – dans la suite de leur réponse sous formes d'unités plus petites. Or non seulement ce procédé aboutit à une fragmentation plus grande encore du texte et donc de la pensée adverse, mais ces extraits de deuxième niveau font l'objet d'un commentaire plus marqué, plus polémique de la part du réfutateur. Le phénomène est aisément compréhensible, dans la mesure où ces extraits d'extraits sont directement insérés dans la trame de la réfutation. En voici quelques exemples : « car Eunome serait incapable de nous indiquer dans quel passage de l'Évangile le Seigneur a dit que nous devons croire... » (Ref. 21 [320, 25-321, 1]); « ce que signifie en effet [citation d'Eunome], je pense qu'Eunome lui-même ne pourrait pas le dire et qu'aucun de ses alliés serait capable de trouver quelque ombre de signification dans ces paroles » (Ref. 34 [235, 19...24]); « je pense que l'absurdité de ces paroles est évidente pour chacun, même avant nos propres développements » (Ref. 35 [326, 9-10]); « en effet, quelle force de dissuasion contre notre doctrine cela a-t-il de dire... » (Ref. 36 [326, 13-14]), etc. Les interventions intermédiaires commentent donc plus largement le texte eunomien que ne le font les introductions des extraits principaux.

Le processus d'extraction et les commentaires qui l'accompagnent ont donc des effets clairs sur le texte-source : ils aboutissent à une fragmentation, ce qui est inévitable, mais aussi à une perte de la cohérence logique d'origine et à une coloration théologique uniforme, couplée à une radicalisation de la pensée adverse. Les deux derniers effets sont clairement souhaitables dans le cadre d'une réfutation, puisqu'ils contribuent à miner la pensée adverse, mais ils sont sans doute corrélatifs de toute démarche fondée sur un processus d'extraction.

Au terme de cette analyse, il faut garder en mémoire que les proportions données ici ne peuvent être étendues sans examen à toute réfutation : d'une part, la différence est grande entre les réponses de Basile et de Grégoire par rapport aux textes qu'ils réfutent ; d'autre part, les œuvres d'Eunome auxquelles ils répondent sont à l'origine très courtes : d'une œuvre plus longue, Grégoire de Nysse citerait-il une proportion aussi importante (près de 90% de la partie réfutée) ? La question, quand on pense aux trois livres *Contre Eunome* et donc à l'*Apologie de l'apologie* d'Eunome, est inévitable, mais la réponse délicate.

Des éléments plus généraux sont cependant sûrement valables dans d'autres contextes. En premier lieu, la question du traitement différencié des parties introductives et conclusives ; on retrouve d'ailleurs cette difficulté dans les commentaires de textes, en particulier philosophique, à propos de l'introduction des dialogues platoniciens, qui reçoivent un traitement différent du corps du dialogue, avec un mode de commentaire qui leur est propre⁵³. En deuxième lieu, on a constaté que le texte cité, c'est-à-dire le résultat du processus d'extraction, prêtait peu à discussion dans les cas étudiés : il n'y a pas d'altération massive de l'œuvre eunomienne. En revanche, ce sont les interstices de ce processus qui sont le lieu

Voir par exemple I. Hadot, « Les introductions aux commentaires exégétiques chez les auteurs néoplatoniciens et chrétiens », dans M. Tardieu (dir.), Les règles de l'interprétation, Paris, Le Cerf, 1987, p. 99-122; J. Mansfeld, Prolegomena. Questions to be Settled Before the Study of an Author, or a Text, Leyde, New York, Köln, Brill, 1994; I. Hadot, « Le commentaire philosophique continu dans l'Antiquité », Antiquité tardive, n° 5, 1997, p. 169-176; Ph. Hoffmann, « La fonction des prologues exégétiques dans la pensée pédagogique néoplatonicienne », dans J.-D. Dubois, B. Roussel (dir.), Entrer en matière, les prologues, Paris, Le Cerf, 1998, p. 209-245; J. M. Dillon, « A Case-Study in Commentary: the Neoplatonic Exegesis of the Prooimia of Plato's Dialogues », dans G. W. Most (dir.), Commentaries: Kommentare, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1999, p. 206-222. Pour les prologues des commentaires bibliques grecs, voir M. Skeb, Exegese und Lebensform: die Proömien der antiken griechischen Bibelkommentare, Leiden, Boston, Brill, 2007.

propre où intervient l'excerpteur : ce qui modifie la physionomie du texte d'où proviennent les extraits, ce sont les passages laissés de côté, et plus encore la manière dont l'excerpteur caractérise ces passages. Il en donne ainsi au lecteur une idée qui favorise son propos mais qui ne reflète pas leur teneur réelle. On touche ici clairement l'un des lieux où le processus de lecture en extrait introduit le plus de déformation dans la pensée de l'auteur-source. Il est notable que c'est là une constante de la lecture en extrait, qui n'est pas propre à la réfutation, mais qui est exacerbée par la situation polémique.

Pour corroborer ces résultats, il conviendrait de comparer ces procédés à ceux qu'appliquent les mêmes auteurs à des textes d'une nature toute différente, à savoir ceux du corpus biblique : quelle est la pratique d'excerpteur des Cappadociens dans leurs commentaires bibliques ? Quel procédé de sélection et quels types de commentaires sur cette sélection sont-ils employés ? Une telle comparaison demandera une nouvelle enquête.

Annexe : signes marginaux pour les extraits eunomiens dans les manuscrits du Contre Eunome de Basile⁵⁴

Firenze, Bibl. Medicea Laurenziana, plut. 4.27, IX^e ou X^e s. (L) : obèle, $\varepsilon \dot{v}v.(o\varsigma)$ pour les premières citations.

Firenze, Bibl. Medicea Laurenziana, plut. 86.12, XI^e s. (K): obèle pointé.

Hagion Oros, Monê Batopediou, 68, fin X^e-début XI^e s. (D) : obèle pointé.

Hagion Oros, Monê Megistês Lauras, B 105, a. 1042 ou 1092 (O) : obèle pointé, noms des interlocuteurs du début à la fin (non vérifié).

Milano, Bibl. Ambrosiana, E 10 inf., IX^e s. ? (E) : diplè, Εὐν.(ος) et Βασίλειος.

München, BSB, gr. 466, XII^e s. (F): obèle pointé.

Moskva, GIM, Sinod. gr. 23, XI^e s. (Z): obèle pointé.

Moskva, GIM, Sinod. gr. 252, xe s. (Y): citations d'Eunome en majuscule, obèles marginaux au début (non vérifié).

Mutilênê, Monê tou hagiou Ioannou tou Theologou, 6, XIV^e s. ? (J) : diplè.

Oxford, Bodleian Library, Barocci 228, XI^e s. (B): diplè.

Paris, BnF, gr. 500, XI^e s. (N): noms des deux interlocuteurs, puis simples obèles pour Eunome (non vérifié).

Paris, BnF, gr. 965, XI^e s. (C): non vu.

Paris, BnF, gr. 966, XI^e ou XIII^e s. (R): diplè double, signalement irrégulier (non vérifié).

Patmos, Monê tou hagiou Ioannou tou Theologou, 184, XI^e-XII^e s. (A): obèle pointé.

Vaticano, BAV, Palat. gr. 216, IX^e-X^e s. (X): obèle pointé, Eὐv.(oς) et Bα.

Vaticano, BAV, Vat. gr. 408, x^e ou xi^e s. (G): diplè double, non systématique (non vérifié).

Venezia, Bibl. Nazionale Marciana, gr. 58, IX^e-X^e s. (M) : obèle pointé ; Eûv.(o ς) pour les premières citations.

Venezia, Bibl. Nazionale Marciana, gr. 66, IX^e-X^e s. (V): obèle pointé.

-

⁵⁴ Pour cette liste, voir *supra* n. **.